

peut-être grand au milieu de nos désastres. Il faut espérer que les docteurs laisseront les généraux et amiraux à leurs fonctions. Si l'on a souvent, en province surtout, protesté contre le trop grand nombre d'avocats dans les assemblées délibérantes, nous croyons qu'on fera sagement d'en écarter les militaires et d'y envoyer des hommes habitués aux affaires des administrateurs, des financiers, capables de bien diriger les intérêts du pays.

Les princes d'Orléans sont en Angleterre; leur élection va se trouver validée. Naturellement ils accepteront le mandat qui leur sera reconnu; ils viendront à Versailles, ils sortiront, se montreront en public. La foule les entourera, les acclamera. Ils ont des amis dans l'armée, dans la marine, dans la chambre; ils deviendront le centre vers lequel convergeront les anciens dévouements et le zèle de ceux qui se tournent toujours vers un astre nouveau. S'ils reçoivent leurs salons seront bientôt plus fréquentés que ceux de la Préfecture. Le reste suivra que l'on peut prévoir.

Voilà ce qui se dit ici et les espérances se forment hautement. La fusion est faite, elle est complète; on dit qu'elle ne laisse jour à aucune réticence. La lettre au duc d'Aumale qu'on fait circuler à Versailles serait des plus explicites. La maison d'Orléans reconnaîtrait les droits de la branche aînée, et de deux partis hostiles depuis plus de 40 ans, ferait un parti bien homogène; le duc d'Aumale même, s'il devenait chef du pouvoir exécutif préparerait les voies à une restauration légitimiste.

Et la république? C'est d'elle qu'on s'occupe le moins; on prétend que l'épreuve est faite et qu'elle est suffisante. Est-ce bien vrai? Nous croyons pour notre part que les fusionnistes vont un peu trop vite en besogne. Et nous pensons que nous sommes avec la majorité de la France quand nous disons que le seul moyen d'épargner au pays de grands désastres serait de convoquer à bref délai une constituante; là seulement est le salut.

CH. CAHOT.

PARIS-VERSAILLES

On assure qu'une modification considérable a été apportée au remaniement ministériel annoncé depuis quelques jours. M. Victor Lefranc n'est plus appelé au ministère de l'intérieur, mais à celui du commerce. M. Lambrécht reprend le portefeuille de l'intérieur. Le gouvernement veut ainsi, dit le *Français*, donner satisfaction à ceux qui, qu'il le soit ou non, estime pour la personne de M. Victor Lefranc, voyaient avec regret le ministère politique par excellence aux mains d'un député appartenant à la minorité de l'Assemblée. Nous félicitons le gouvernement de se rapprocher ainsi de cet équilibre parlementaire, sans lequel ni la Chambre ni le pouvoir exécutif ne pourraient accomplir l'œuvre du salut commun. Ce n'est pas, sans doute, tout ce que nous avions demandé; mais nous y voyons un désir sincère de marcher d'accord avec la majorité modérée de la Chambre qui nous donne satisfaction pour le présent et pleine confiance pour l'avenir.

Le *Journal officiel* contiendra probablement demain ces deux nominations ainsi que celle du général Cissey au ministère de la guerre.

D'après une dépêche de Bruxelles, Félix Pyat et Paschal Grousset auraient été arrêtés en Suisse; nous n'avons pas la confirmation de cette nouvelle.

On lit dans le *Français*: « On assure dans les cercles parlementaires, que l'intention des princes d'Orléans n'est pas de venir à l'Assemblée. Une fois validés, ils demanderaient un congé. Ils seraient même disposés, au bout de quelque temps, à donner leur démission, surtout si les lois de bannissement étaient définitivement rapportées. »

La Commission pour la réorganisation de l'armée, s'est réunie, hier, dans ses bureaux,

et, après une discussion des plus animées, a pris une résolution dont l'importance n'échappera à personne. Deux systèmes étaient en présence: l'un, dont M. Thiers passe pour être le partisan le plus prononcé, et qui veut, pour le service dans l'armée, le retour pur et simple à la loi de 1832. Les partisans de l'autre système, au contraire, s'inspirant d'idées plus libérales et plus égalitaires, jugent que la défense du territoire national est un devoir pour tous les citoyens, et, qu'à ce titre, tous doivent être astreints à l'obligation de servir dans l'armée.

Les marins de la division Bruat sont partis, hier soir, pour Brest.

Le Gouvernement a reçu l'avis de plusieurs arrestations faites à Nancy. Il s'agit, dit-on, de personnages assez importants, qui ont tenu d'assez près à la Commune de Paris.

Versaille, 2 juin.

Le *Journal des Débats* développe l'appréciation que je faisais, hier, des causes qui ont amené la crise ministérielle. Ce n'est pas la disparition du seul M. Picard qui puisse rétablir l'harmonie entre le Gouvernement et l'Assemblée; il faut que tous les hommes de septembre disparaissent, et, tout d'abord, MM. Jules Favre, Jules Simon et Pelletan. La chose serait faite à l'heure qu'il est, si, à côté de M. Thiers, surgissait une personnalité quelconque qui inspirât assez de confiance, pour que la majorité pût se mettre à sa suite; mais cette personnalité fait défaut, et ce sera cette circonstance, probable, qui, plus que toute autre, va hâter l'avènement de la monarchie.

Il saute aux yeux, en effet, qu'avec les éléments politiques que possède aujourd'hui la France, éléments discordants et qui ne font que s'entrelever dans leur action, tout retour à la vie politique est impossible. Les séances, qui devraient être si remplies de discussions et de résolutions utiles et pratiques, se passent en récriminations stériles ou en vagues aspirations vers un inconnu, auquel chacun donne un nom dans son for intérieur, mais dont personne n'a franchement le courage d'arborer le drapeau. Alors, il arrivera nécessairement qu'un jour verra où les yeux du pays s'ouvriront, et ce jour ne tardera pas; la France demandera à être gouvernée, et ne trouvant de gouvernement ni dans M. Thiers, qui ne veut pas marcher avec l'Assemblée, ni dans l'Assemblée, qui ne veut pas marcher avec M. Thiers, elle suscitera elle-même la troisième personne qui doit faire le trait d'union.

Cette troisième personne sera la monarchie.

Depuis hier, deux nouveaux pas ont été faits dans ce sens: Le successeur de M. Picard, M. Lefranc, n'aura pas, dans le cabinet, le portefeuille de l'intérieur. Il obtiendra qu'un ministère moins politique, celui des travaux publics, dont le titulaire actuel, M. Lambrécht, républicain aussi, mais très modéré et très enclin à la transaction, passera à l'intérieur. Cette mutation, consentie par M. Thiers, en dehors de toute pression publique et sans la moindre influence, parait-il, de conseils intimes, est un premier indice de la prochaine maléficence du chef du Gouvernement.

L'autre incident est plus significatif encore: M. Thiers a déclaré qu'à la prochaine vérification de pouvoirs, qui aura lieu lundi prochain, il ne ferait aucune difficulté pour admettre les princes d'Orléans dans l'Assemblée, à titre bien entendu de simples particuliers. La restriction est de droit; mais au fond, il est facile de prévoir qu'elle n'aura aucune portée pratique. La fusion des deux branches de la dynastie est aujourd'hui un fait accompli, et, sous quelques jours, le comte de Chambord se déclarera officiellement créancier de la couronne de France.

Les princes d'Orléans seront alors à la fois membres de l'Assemblée, et membres de la maison royale c'est-à-dire les chefs naturels de toute la fraction monarchique qui forme décidément la grande majorité de la représentation nationale. Comme je le disais hier, le nom à donner à la constitution de la France ne sera plus dès lors qu'une affaire de temps, la monarchie sera faite.

On ne parle ici qu'en haussant les épaules des intrigues bonapartistes qui continuent à s'agir à Londres. Le prince Napoléon a publié une lettre dans laquelle il se met à l'unis on de l'Assemblée de Versailles pour faire le procès aux hommes du septembre, qu'il accuse d'usurpation. La

conséquence logique de cette accusation aurait dû être la démission immédiate de Bonaparte et de son frère, que l'autre usurpation du 4 septembre a pu leur ravir de fait, mais qu'ils ont conservé en droit. Le prince Napoléon n'a pas osé aller aussi loin; il conclut à un plébiscite, que bien certainement, on ne lui accordera pas.

La question de la translation définitive du siège du gouvernement à Versailles, ou ailleurs, est toujours pendante. Un membre de la droite a voulu pressentir les dispositions de l'Assemblée sur cette question, au moyen d'une demande de crédits nécessaires pour l'installation du ministère. M. Thiers a vivement combattu l'opportunité de cette motion; mais sans s'expliquer sur ses sympathies personnelles pour ou contre Versailles. La majorité, en écartant l'urgence, a prouvé qu'elle n'avait encore aucune opinion arrêtée sur la question.

Les nouvelles qui nous arrivent de Paris, représentent la capitale comme activement occupée à déblayer ses ruines. Le nombre des morts ensevelis sous les décombres est heureusement beaucoup moindre que celui que l'on présumait; mais, par contre, les dégâts subis non seulement par les monuments publics, mais aussi par les maisons particulières, dépassent de beaucoup les premières estimations. Indépendamment des maisons que l'incendie a dévorées en totalité ou en partie, il en est beaucoup qui sont bombardées et partiellement démolies et qui tombent en ruines ou qu'il faudra abattre. Le dommage total est évalué à plus de deux milliards de francs.

Pendant toute la journée d'hier, une grande partie de la population parisienne est allée en pèlerinage à l'archevêché pour voir le corps embaumé de Mgr Darboy. L'archevêque est exposé, revêtu de ses habits sacerdotaux, violets et blanc, et coiffé de sa mitre blanche; il a la tête inclinée sur l'épaule droite. Sa figure calme et belle est d'une teinte aussi pâle que la mitre qui la surmonte. — A côté du lit de parade sur lequel il repose, se trouve sous un drap de velours, le cercueil de l'abbé Sura, vicaire de Notre-Dame, fossilisé en même temps que Mgr Darboy.

Le cercueil contenant les restes de M. l'abbé Deguerry est exposé dans l'église de la Madeleine. Une foule respectueuse et sympathique a suivi le convoi et le temple ne désespère pas de visiteurs.

Rochefort continue ici à donner le spectacle de la plus insignifiance lâcheté. Hier, il a été de rechef interrogé au greffe de la prison. L'ancien rédacteur de la *Lanterne* s'obstine à prétendre qu'il n'a jamais été ni complice, ni complice de la Commune. Il prétend, au contraire, l'avoir toujours combattu, et n'être justiciable tout au plus que d'un délit de presse. Le commissaire qui l'a interrogé, lui a fait comprendre que ce système de défense n'aura guère de chances de réussite devant la cour martiale qui sera saisie prochainement de son affaire. A mesure que ce communi s'explique, Rochefort a pâli, et finalement, comme toujours, il est tombé en syncope. — La cour martiale statuera probablement sur son sort, dans les derniers jours de la semaine prochaine.

Deux excellentes mesures viennent d'être prises à Paris. Les vœux de la population pour que celles des pièces de leur répertoire que l'autorité approuvera, et elle paraît décidée à payer impitoyablement de la liste des pièces permises, toutes ces tristes élocutions qui faisaient dans ces derniers temps la honte des théâtres parisiens.

Les journaux, de leur côté, ne pourront provisoirement plus se vendre sur la voie publique. Cette mesure est rigoureuse peut-être et susceptible de critique; mais si on veut bien songer à ce qu'il est devenu le journalisme de la rue et à la nécessité urgente qu'il y a de pacifier des esprits, on passera aisément sur cette rigueur, qui, d'ailleurs, comme l'annonce le décret, ne sera que passagère.

Les grands besoins de Paris, pour le moment, sont le calme, le sérieux, la réflexion. Tout ce qui contribuera à les obtenir sera salubre et vraiment politique.

On écrit de Bruxelles à la *Meuse*:

J'ai appris, ces jours derniers, un fait qui, s'il est exact, comme j'ai lieu de le croire, est appelé à produire en Europe une profonde sensation:

On m'assure qu'une brochure va paraître à Londres, de laquelle il ressortira de la façon la plus précise et la plus évidente qu'après Sedan, la France a eu l'occasion de conclure la paix avec la Prusse au condi-

tions les plus honorables, sans aucune cession de territoire.

Cette situation, exceptionnellement favorable, aurait été due à l'intervention de l'empereur de Russie, dont le roi de Prusse aurait accepté les propositions conciliantes.

Le gouvernement du 4 septembre aurait refusé d'adhérer à ces ouvertures abominablement insérées.

Ce que je vous demande ici n'est point de la fantaisie. Je tiens de la source la plus digne de foi que le fait sera démontré par des pièces authentiques, qui ne produiront pas moins d'effet dans le monde que le fameux traité Bénédictin.

La chose n'est même plus un secret, et si vous lisez la *Liberté* de Versailles, vous avez dû voir que M. Girardin fait mention depuis quinze jours à cet incident, sur lequel il prononce des révélations complètes, sans s'expliquer en termes précis.

Il importe de réunir des documents divers qui pourront apporter la lumière sur ce point capital de l'histoire contemporaine. La question a déjà été posée par le *Paris-Journal*, et M. Jules Favre a oublié d'y répondre. Faudrait-il ajouter cette faute énorme à toutes celles que nous expions si cruellement?

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait de la Séance du 30 mai.

(Présidence de M. Jules Grévy)

M. LE PRÉSIDENT. — M. le général Ducrot a déposé une interpellation dont il demande la fixation à demain.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Je demande à M. le général Ducrot de vouloir bien ajourner son interpellation de quelques jours. Je lui en serai personnellement reconnaissant. (Long mouvement. — Hilarité.)

M. le général DUCROT. — Je voudrais être agréable à M. le ministre; mais il comprendra que les affaires publiques passent avant tout. (A droite: Très-bien! Parlez.)

M. le général Ducrot monte à la tribune.

M. le ministre de l'intérieur. — L'interpellation doit avoir lieu demain.

M. le général DUCROT. — J'avais remis mon interpellation après la solution du grand problème qui se poursuivait à Paris. Le moment me semble venu de la faire.

J'aurais retiré mon interpellation si la situation s'était modifiée dans nos départements; mais les nouvelles que nous recevons sont mauvaises. (Protestations au banc des ministres et sur d'autres bancs.)

Je parle pour la Nièvre et le Cher.

Voix. — Parlez! parlez!

M. le général DUCROT. — Je vous supplie de ne pas voir dans mes paroles un mesquin esprit de tracasseries; je remplis mon devoir de député. Eh bien, dans la Nièvre, il y a des hommes qui ont été élus récemment et qui se disent partisans de l'ex-Commune.

Pourquoi? C'est que le parti du désordre, très-discipliné, a reconstruit au profit de l'Internationale, la candidature officielle. C'est état de choses fâcheux subsistera tant que nous verrons les mauvais pleins d'audace, les bons pleins de découragement; il faut que la situation soit retournée. Il faut que les mauvais tremblent. Quelle est la cause de ce résultat électoral?

C'est qu'on a maintenu, dans nos départements, dans la magistrature et l'administration, des hommes qui n'inspirent pas confiance.

Dans la Nièvre, on nous a donné M. Tenaille-Saligny, qui a été l'un des maîtres de Paris, homme très-honorable, je le concède, mais candidat malheureux qui, s'appuyant sur le parti radical avec le rédacteur d'un journal la *Tribune*, qui se déclare partisan de la Commune et qui insulte M. Thiers, l'Assemblée, ce qu'il y a de plus sacré, et qui pêche la désobéissance à l'armée, avec M. Girard, — dont je ne dis rien: il appartient à cette Assemblée, — avec M. Malardier ex-ami de M. Tenaille-Saligny, qui depuis l'a fait mettre en prison.

Depuis, M. Tenaille-Saligny, qui n'avait pu se faire nommer député, s'est imposé comme préfet; en cela, il fait une faute et le gouvernement en a fait une autre. Nous avons protesté, demandant qu'il fût nommé ailleurs, où il eût pu faire un bon préfet. (Murmures à gauche.)

Depuis trois mois, nous avons poursuivi

le changement de M. Tenaille-Saligny. Nos efforts ont restés sans résultat. Le motif véritable de notre insuccès nous a été donné par M. le ministre: C'est vrai, il faut, dit le *chang-r*, mais il n'est pas facile de trouver des préfets républicains! (Applaudissements à droite.) Ce mot m'a paru une révélation très-grave. (Oui! oui!) Est-ce que dans notre France tous les hommes honnêtes n'ont pas accepté le Gouvernement de fait que le hasard nous a donné?

Est-ce que M. le ministre, voudrait constituer un pouvoir dictatorial: ordrez, au préjudice d'hommes qui ont le sentiment de l'indépendance et de la liberté? Si vous voulez poursuivre la lutte, vous y succomberez, car tous les hommes honnêtes du pays se lèveront; et grâce à Dieu, ils composeront l'immense majorité du pays. (Applaudissements.)

Je le déclare hautement, et sans crainte de contradiction: nous mettons tous les drapeaux de la France au-dessus de tous les drapeaux, et sommes prêts à faire le sacrifice de nos vœux les plus ardents.

A gauche. — On ne vous applaudit pas. (Une triple salve d'applaudissements éclate.)

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Nous ne reconnaissons qu'une loi suprême, la volonté nationale librement exprimée. (Nouveaux applaudissements.)

Ce qui me reste à dire va soulever. (Il montre la gauche.) des tempêtes. De ce côté de l'Assemblée nous avons eu des hommes que nous appelions nos honorables collègues, que certains autres appelaient nos excellents amis. Or, ces hommes étaient les préparateurs occultes, les exécutifs de la guerre civile. Ce sont eux qui se sont mis à la tête des incendiaires. (Mouvement prolongé.)

M. TIRARD. — Nous les avons combattus. (Grande agitation à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Vos clamours ne m'intimideront pas. J'ajoute que ce n'est pas la première fois que nous vous rencontrons devant nous. Au 31 octobre, nous nous sommes vus.

M. LE PRÉSIDENT. — J'engage l'orateur à ne pas sortir de la question et à observer les égards dus à tous les membres de cette Chambre.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je puis certainement dire que ceux qui ont quitté l'Assemblée étaient avec les émeutes. (Oui! oui!) J'ajoute que, dans les circonstances que les événements nous ont faites, l'établissement de la République est désormais difficile, peut-être même impossible; je ne préjuge rien.

M. LE PRÉSIDENT. — J'engage l'orateur à rester dans les termes de son interpellation, à ne pas adresser de provocations à ses collègues. (Approbations à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — En présence des terribles événements qui viennent de s'accomplir, il ne peut y avoir que deux partis: le parti de l'ordre et le parti du désordre; le premier avec un drapeau sur lequel on lit ces mots: « Ordre, justice, liberté. »

Le parti du désordre n'a pas de drapeau; il ne peut en avoir. Il n'agit qu'une queue nulle saignante sur laquelle rien n'est écrit, et où ne pourraient être inscrits que deux mots: « Impuissance, néant. »

Nous devons considérer comme hommes de désordre ceux qui ne reconnaissent pas la volonté de la nation.

Voix à gauche. — Nous sommes d'accord.

M. LE GÉNÉRAL DUCROT. — Je suis complètement dégagé des liens qui peuvent résulter des traditions de famille et des intérêts personnels.

J'accepte tout gouvernement qui assurera la grandeur à mon pays et l'indépendance à l'extérieur.

Si nous différons sur plusieurs points, il en est d'autres sur lesquels nous sommes tous d'accord; tous, nous voulons l'ordre, le respect des propriétés; tous, nous avons horreur du despotisme (oui, oui), sous quelque forme qu'il se produise, sous la forme d'un roi, d'un empereur, d'un comité de salut public, ou d'un ministre.

C'est sur ce terrain de l'union que je vous conjure de rester. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements répétés.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Que la Chambre me permette de demander à l'honorable général pourquoi il n'a pas commencé son discours par les paroles qui viennent de le terminer. Il n'est pas passionné ce débat.

Il ne s'agit pas d'un factieux, mais d'un excellent préfet (Mouvement à droite.) qui recevra, s'il n'a déjà reçu, l'avancement qu'il mérite. (Applaudissements à gauche. — Longue agitation à droite.) Plusieurs d'entre vous ont assisté au siège de Paris, et l'honorable

sieur Richard; partons, allons trouver Julia... Mistress Jones, êtes-vous prête? — Miss Avondale, dit le capitaine avec émotion, votre âme est pleine de noblesse; si des circonstances funestes ne creusaient pas un abîme entre nous... Mais avez-vous bien réfléchi? ajouta-t-il en se penchant; avez-vous bien songé à la terrible réprobation qui pèse sur cette pauvre fille? D'ailleurs, la maison est exigüe et mon frère n'est pas riche; je crains...

— Croyez-vous que de pareilles considérations m'arrêteront? reprit Nelly vivement. Julia est à mes yeux aussi pure qu'aux yeux de Dieu lui-même...

Quant aux privations que je pourrais souffrir sous le toit de votre frère, elles seront compensées par l'affection et les égrands que je compte y trouver. D'ailleurs, monsieur O'Byrne, continua-t-elle en baissant la voix, une autre raison me fait vivement désirer de chercher un asile à la messe catholique. Malgré votre confiance dans l'avenir, nul ne sait encore à qui restera la victoire... Eh bien! si Dieu voulait que la chance tournât en faveur de l'Angleterre, j'ai pensé que ma présence dans la maison de votre frère pourrait devenir une protection pour M. O'Byrne, pour Julia, pour vous peut-être... — Merci de cette pensée, miss Avondale; elle ne m'était pas venue, mais c'est du fond du cœur que je vous remercie. Si vous êtes décidée à accepter ma proposition, ne perdons pas de temps... Votre gouvernante va prendre dans vo-

tre appartement de Stone-House les effets dont vous pourrez avoir besoin; puis John Morris vous conduira l'une et l'autre.

En ce moment, un bruit confus se fit entendre au dehors du pavillon. Richard allait s'informer des causes de cette rumeur, quand la porte s'ouvrit brusquement et Morris entra:

— Milord, s'écria-t-il, oh! milord! — Eh bien, qu'y a-t-il? demanda Richard avec inquiétude.

Le pauvre garçon ne pouvait plus parler; mais il montra par un geste significatif les tourbillons de fumée qui s'élevaient au-dessus des arbres, dans la direction de Stone-House.

— Quoi donc! s'écria O'Byrne en pâissant; quelqu'un aurait-il osé... — Stone-House est en feu, milord! balbutia Morris.

Les deux femmes poussèrent un cri d'effroi.

— Impossible, reprit Richard; Clink m'avait donné sa parole. Le scélérat m'aurait-il trompé? Voilà donc l'explication de ce sourire sinistre qu'il avait en m'écoutant! — C'est Clink qui a mis le feu, milord... Ne pouvant plus contenir l'exaspération des paddies contre le landlord, il a jeté lui-même des brandons allumés dans toutes les salles de l'habitation, en criant qu'il vous avait promis d'empêcher Stone-House d'être pillé, et que c'était le seul moyen d'empêcher le pillage. — Le misérable! il va me payer cher ce crime inutile! s'écria

O'Byrne impétueusement. — Arrêtez! Richard, dit miss Avondale en joignant les mains d'un ton suppliant; n'allez pas compromettre votre autorité, encore contestée, par un acte de violence. Vous pouvez juger, à ce usage de fumée qui s'élève jusqu'au ciel, que tout secours est maintenant inutile; laissez donc la colère qui nous chatie s'exercer librement, de peur qu'elle ne retombe aussi sur vous!

Malgré son courage, elle se couvrit les yeux pour ne pas voir cette destruction de la maison de ses pères. Richard dit quelques mots à Morris, qui s'inclina d'un air d'assentiment.

Monsieur O'Byrne, reprit Nelly, après une pause, vous êtes libre de partir; mais nous nous reverrons bientôt sans doute auprès de Julia... Si misérable que vous m'avez faite, la famille O'Byrne est plus à plaindre que moi, et il me semble que chacun des malheurs qui nous arrivent par vous diminue d'autant le poids de mes remords!

Elle salua avec dignité et sortit en s'appuyant sur le bras de sa gouvernante. Morris, chargé expressément de la protéger, lui fit prendre la route de Neath, sans passer devant Stone-House, dont l'aspect, en ce moment, eût dû être si douloureux pour elle.

Une seule personne périt dans l'incendie: ce fut le garde Donnagh, qui était encore alité par suite de ses ble-sures. Soit ignorance, soit haine atroce de quelqu'un des incendiaires, le malheureux

abandonné dans un bâtiment de service, se vit tout à coup entouré de flammes sans pouvoir fuir. Vainement poussa-t-il des cris déchirants; il fut impossible de venir à son secours, ce que d'honnêtes paddies essayèrent courageusement: l'apostat fut brûlé vif. Ainsi se réalisèrent les malédictions de l'aveugle, et les habitants du pays ne manquèrent pas de voir, dans ce triste événement, un effet de la réprobation divine contre un de leurs plus impitoyables persécuteurs.

XII.

LE LIT DE MORT.

Le reste de cette journée se passa pour les habitants de Neath en agitations et en alarmes. La place du marché, si animée le matin, était maintenant comme ravagée. On ne voyait que tentes renversées, piquets arrachés, débris dispersés sur le sol. Bestiaux, chariots, boutiques ambulantes, tout avait disparu; chacun avait cherché à mettre sa modeste propriété à l'abri des événements, sans songer que l'isolement du voyage pouvait avoir aussi ses périls, à travers des pays où venait d'éclater la révolte. Il ne restait plus dans la vallée que des groupes épars, où l'on chuchotait d'un air de défiance. Quelques curieux, postés sur un rocher qui dominait Stone-House, s'amusaient philosophiquement à contempler les grosses bouffées de vapeur s'élevant encore des débris de cette aristo-

cratique demeure. A l'endroit où l'œil était habitué à rencontrer une élégante colonnade, un belvédère aux vitraux colorés, des terrasses garnies de vases de fleurs, il ne trouvait plus que des pignons noirs et croulants, d'informes amas de pierres, un gouffre fumant comme un cratère près de s'éteindre.

Les habitants de Neath avaient manifesté hautement leur mécontentement de voir tant de richesses perdues sans profit pour personne. Plusieurs d'entre eux, notamment de vieilles femmes avides à peu scrupuleuses, s'étaient glissés vers Stone-House, afin d'essayer d'arracher quelque chose aux ravages du feu. Le moindre morceau d'étoffe, le plus simple ustensile de ménage eût été un trésor précieux pour ces gens. Mais ils avaient trouvé autour du foyer de l'incendie la redoutable Clinck, qui faisait bonnagarde avec une douzaine de chenapans à demi ivres. Aux sollicitations, aux menaces qu'on lui adressait, Clinck répondait avec d'effroyables blasphèmes qu'il avait reçu du grand comte O'Byrne la consigne d'empêcher le pillage de Stone-House, et qu'il l'empêcherait, dût-il casser la tête au premier récalcitrant; enfin, qu'on n'emporterait rien, « fût-ce un tison assez gros pour allumer un feu de tourbe sous la marmite aux pommes de terre. » Force avait donc été aux fournis prévoyantes de Neath de s'en retourner les mains vides, comme elles étaient venues; non sans déplorer l'entêtement de ce boule-dogue de Clinck, « qui les pri-